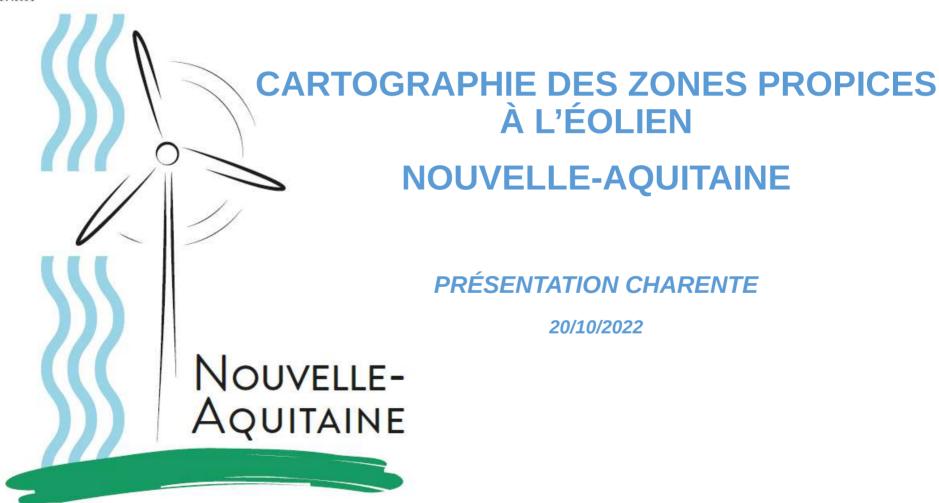
# PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté Égalité Fraternité





### **Contexte national**



## Conseil de défense écologique du 8 décembre 2020



### Instruction du Gouvernement du 26 mai 2021

Réaliser une cartographie de zones favorables au développement de l'éolien :

- sécuriser l'atteinte des objectifs de la PPE et du Sraddet
- aider à la décision / non opposable / non contraignant
- outil d'aide à l'instruction des projets

#### Outil de planification énergétique :

- Planifier la trajectoire de développement des EnR, outil prospectif
- Définition de stratégies EnR des collectivités au développement éolien
- Ambition forte de prise en compte des enjeux environnementaux (biodiversité, paysage...).

MINISTÈRE DE LA TRANSITIOI ÉCOLOGIQUE Jaiere Jaiere Jaiere

### Développement harmonieux de l'éolien terrestre

CONSTIL DE DÉFENSE ÉCOLOGIQUE - 08 décembre 2020

L'atteinte de nos objectifs en matière d'énergies renouvelables est une priorité. L'énergie éolienne est une source fiable et compétitive d'électricité renouvelable, qui constitue un piller de notre transition énergétique. En complément des moyens financiers mobilisés pour soutreir cette technologie, le Gouvernement annance des mesures pour poursoiver le développement de cette fillère de manière harmonieuse, fivoriser la concertation et faciliter l'implication des collectivités et des citoyens.





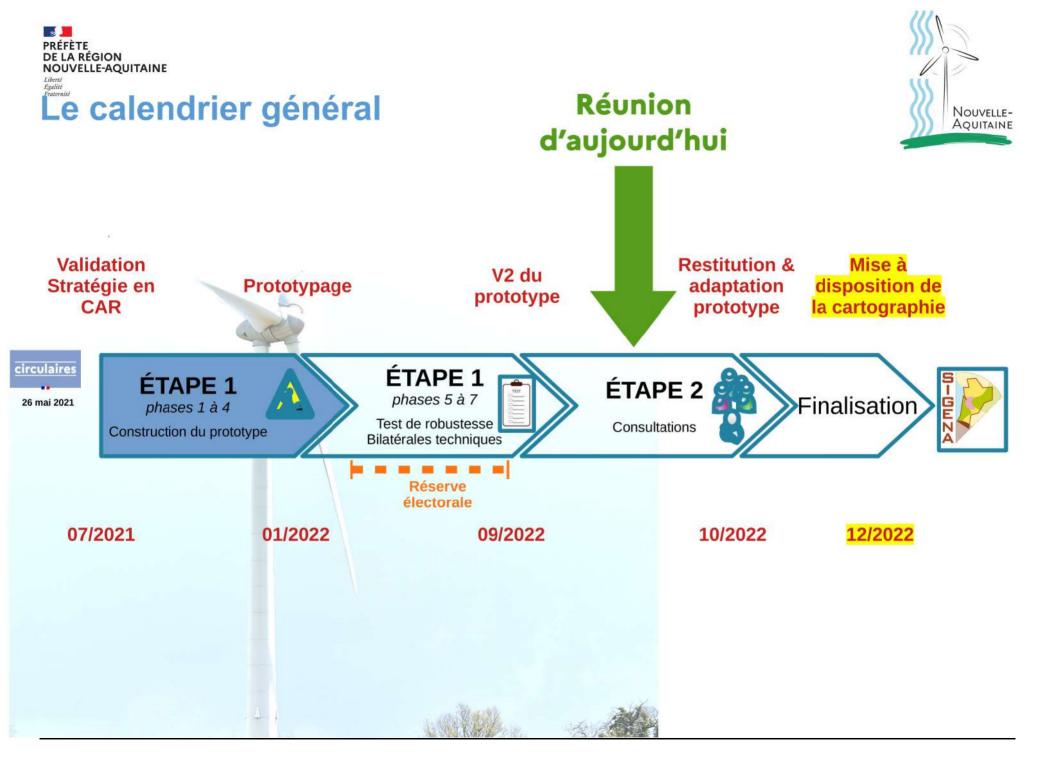
Qui repose sur des données objectives, disponibles à l'échelle régionale, publiques



# Stratégie de l'État pour les énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine



- Principe d'un mix énergétique régional « reposant sur une solidarité entre les territoires, en tenant compte des potentiels des gisements respectifs »
- Pas de répartition uniforme pour chaque filière sur le territoire régional
- Principe de mobilisation des différents gisements pour les énergies renouvelables :
  - selon les projets des territoires pour s'approprier et intégrer des unités de production, les collectivités locales disposent de compétences et de leviers (foncier, urbanisme, PCAET, recensement des gisements par exemple)
- La filière éolienne compte sur la capacité à suivre la trajectoire de production d'énergie renouvelable fixée par la PPE et le SRADDET
- L'État privilégie les projets répondant à des critères qualitatifs avec un haut niveau de prise en compte des enjeux environnementaux (biodiversité, paysage, bruit...) en respectant l'application de la séquence « Éviter Réduire Compenser »









- 1. Identifier, traiter et hiérarchiser l'ensemble des données
- 2. Hiérarchiser les enjeux
- 3. Expliquer les critères de classement
- 4. Construire les zonages
- 5. Estimer la cohérence du modèle
- 6. Tester la robustesse













Tester la robustesse du prototype et des jeux de données avant le lancement de la phase de consultation : 3 DDT pilotes (23, 24 et 79) sollicitées et bilatérales techniques

### Les objectifs de ce test :

- Valider l'exhaustivité des enjeux et jeux de données, la pertinence de la typologie et la cohérence des premiers résultats proposés,
- Préparer, anticiper la consultation
- Identifier des pistes d'amélioration et/ou des « lignes rouges »
- Associer les parties prenantes à la construction de la démarche :

Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) Nouvelle-Aquitaine	Gestionnaire de réseaux électriques (RTE, ENEDIS, SRD et GEREDIS)		
France Nature Environnement (FNE) Nouvelle- Aquitaine	DRAC Nouvelle-Aquitaine		
Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)	ADEME Nouvelle-Aquitaine		
CItoyens en Réseau pour des EnR en Nouvelle- Aquitaine (CIRENA) (1)	Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat (AREC) Nouvelle-Aquitaine		
Syndicat des Énergies Renouvelables (SER) Nouvelle- Aquitaine	Pôle Régional EnR		
Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine (service technique)	Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) (1)		
France Énergie Éolienne (FEE) Nouvelle-Aquitaine	Centre Régional des Énergies Renouvelables (CRER) (1)		

(1) conseillers pour le développement de projets éoliens et solaires photovoltaïques (Générateurs ex-Cocopeop)







- Déterminer des enjeux et les cartographier (zonage) :
  - paysages et patrimoine / patrimoine naturel / Servitudes et contraintes techniques
- Modèle non cumulatif : l'enjeu le plus fort est retenu
- Choix de ne pas intégrer les données de potentiel de vent
- Pas d'intégration des enjeux de raccordement
- Création de « Zones propices historiques équipées »
  - → Agrégation de cercles de rayon 500 m centrés sur les mâts autorisés (en fonctionnement ou non)
- Exclusion de 500 m autour des zones habitées
  - → 75 % de la superficie régionale





### Identifier, traiter et hiérarchiser l'ensemble des données

# Utilisation uniquement de données existantes, objectives et exhaustives à l'échelle régionale

### ≈ 130 Jeux De Données regroupés en 3 grandes familles

Catégories d'enjeux	Sous-catégories				
	Paysages protégés (site remarquable, loi littoral)				
Paysage et patrimoine	Patrimoine culturel (monument historiques, patrimoin mondial de l'UNESCO)				
	Milieux naturels protégés réglementairement				
Patrimoine naturel (milieux naturels et biodiversité)	Chiroptères				
	Avifaune				
Servitudes techniques et infrastructures	Radars météo France				
	Aéronautique militaire				
	Aviation civile				
	Périmètres de protection – zones à risques				
	Éloignement des infrastructures (réseau routier, électrique)				
	Éloignement des habitations				





### Hiérarchiser les enjeux en affectant à chaque donnée une sensibilité à l'éolien terrestre

NON PRÉFÉRENTIELLE	Zone où le développement de l'éolien terrestre est peu, voire pas, favorable à une échelle macroscopique et nécessitant des études spécifiques dont les résultats semblent trop incertains	
ENJEU FORT	Zone où de forts enjeux ont été identifiés et devront être pris en compte	)
ENJEU MODÉRÉ	Zone où des enjeux ont été identifiés et devront être pris en compte	Zones propices
SANS ENJEU IDENTIFIE	Zone sans enjeux identifiés	







**Expliquer les critères de classement** des niveaux de sensibilité. Ainsi chaque enjeu ou contrainte est classé en fonction de l'impact potentiel d'un parc éolien sur ces espaces

#### Un exemple

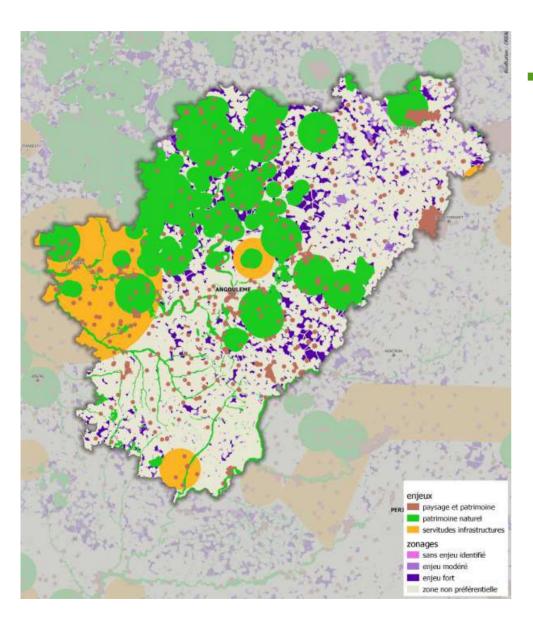
#### Annexe 2 : Critères de classement des niveaux d'enjeu des différentes données

		Non préférentielle	Enjeu fort	Enjeu modéré	Sans enjeu identifié	Justification des enjeux
paysage et patrimoine	paysages protégés (sites remarquables, loi littoral) patrimoine culturel (monuments historiques, patrimoine mondial de l'unesco)	Zones d'exclusion (valeurs nationales ou universelles exceptionnelles reconnues en termes de patrimoine naturel et/ou historique) zones où les installations éoliennes sont interdites réglementairement. Zones dans lesquelles l'autorisation des projets ne saurait être octroyée sans compromettre les objectifs de protection réglementés des monuments naturels ou historiques malgré l'application de mesures de réduction et de compensation de leurs impacts	haut risque patrimonial, secteur à éviter	risque patrimonial modéré où l'étude d'impact devra prendre en compté très finement ces enjeux notamment en fonction de la topographie et des co-visibilités (le risque de saturation sera évalué dans les territoires où des parcs sont déjà présents)	risque patrimonial faible qui sera évalué par l'étude d'impacts	



# Les principaux enjeux





701 km² (8 %) de la Charente couverts par des enjeux Paysage et Patrimoine, Patrimoine Naturel et Servitudes

Paysage et Patrimoine : répartition sur l'ensemble du département (Monuments Historiques et sites patrimoniaux remarquables) répartis de manière homogène. Des sites classés et inscrits sont également présents au Nord-Est

Patrimoine Naturel : ZPS au Nord d'Angoulême et de ZSC au Sud. 2 ZPS (outarde canepetière) au Nord-Est et des zones de leks au Nord-Ouest et au Sud d'Angoulême. Zones tampons pour les chiroptères sur la partie Nord du département

Servitudes : aéronautiques civiles (trois aérodromes) et militaires avec un impact important à l'Ouest (BA de Cognac)

→ zones non préférentielles spécifiques



## Quid de l'existant?

Nouvelle-Aquitaine

la cartographie est <u>un outil prospectif non contraignant, non réglementaire et non opposable qui d</u>e surcroît ne s'applique pas à l'existant

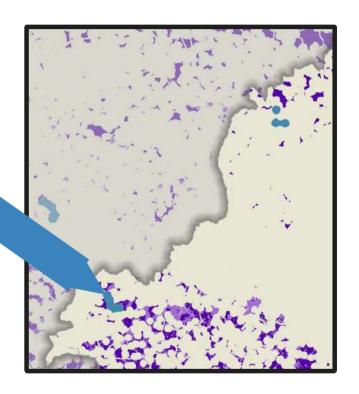
#### Mâts autorisés (en fonctionnement ou non) :

Corpus réglementaire et connaissances scientifiques différents de ceux d'aujourd'hui. Études à l'échelle du projet

→ Création d'une couche spécifique dénommée « zone propice historique équipée » correspondant à l'agrégation de cercles de rayon 500 m centrés sur les mâts

#### Mâts en cours d'instruction :

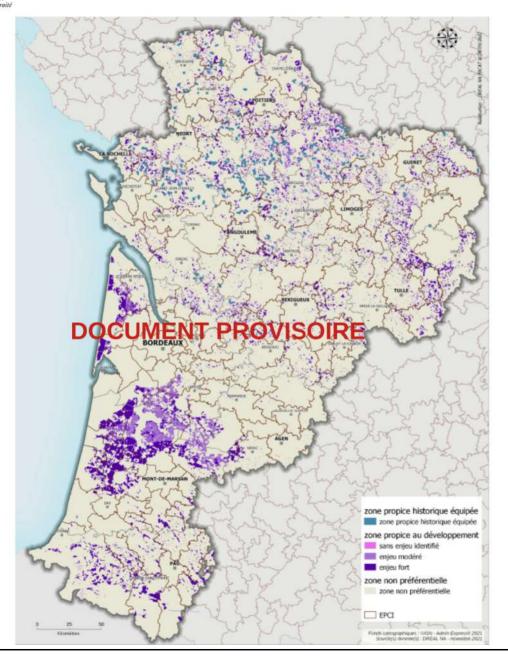
Approche macroscopique des enjeux à l'échelle régionale qui n'interdit pas de mener des études à l'échelle de chaque projet et de dérouler la séquence ERC

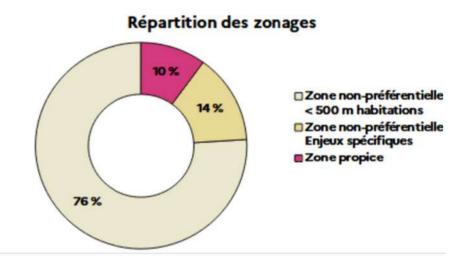




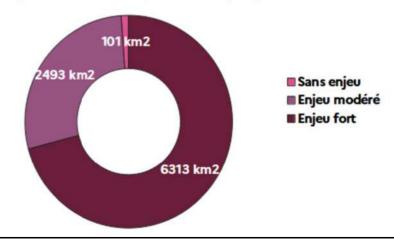
# Le résultat à l'échelle régionale







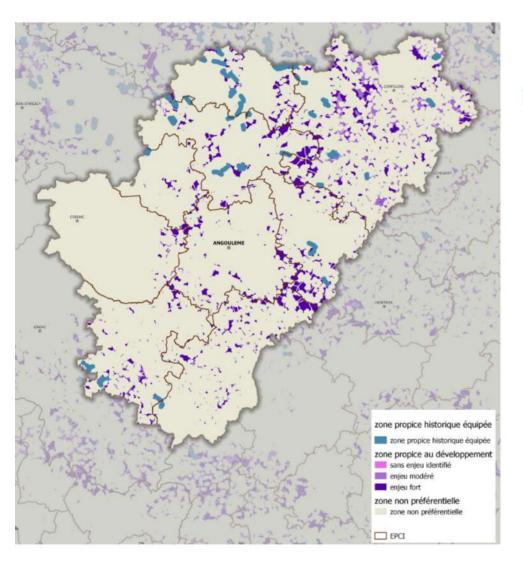




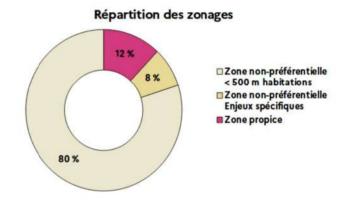


# Le résultat à l'échelle de la Charente









#### Répartition des enjeux zone propice (en km2)



Puissance potentielle minimale en MW (nombre de mâts)

Puissance potentielle maximale en MW (nombre de mâts)

16 Charente 187 (53 mâts) 378 (108 mâts)





#### **En Nouvelle-Aquitaine**

au 1<sup>er</sup> janvier 2022

#### 601 mâts

en fonctionnement

#### 1330 MW

de puissance installée

#### 1851 MW

autorisés pas encore en fonctionnement

Objectif SRADDET à 2030

4 500 MW



#### Estimer la cohérence du modèle

par rapport aux objectifs du SRADDET Nouvelle-Aquitaine

Puissance nécessaire supplémentaire pour atteindre l'objectif SRADDET à 2030 :

+ 1319 MW

#### En Charente (au 1er janvier 2022)

	Parcs en fonctionnement	Parcs autorisés pas encore en fonctionnement	Parcs rejetés/refusés	Parcs en instruction	Total autorisé au 1 <sup>er</sup> janvier 2022
Puissance (MW)	214	358,6	385,5	154,4	572,6
Nombre de mâts	95	119	112	33	214





# L'estimation des potentiels issus de la V2 du Prototype

Conversion de surfaces brutes (km²) en puissance installée (MW)

#### Pour ce faire :

- 1. Utilisation de facteurs de densité (MW/km²) spécifiques à la Nouvelle-Aquitaine (ADEME)
- 2. Pondération avec des « taux de réussite » en fonction des enjeux (DREAL NA)
  - → surfaces sans enjeu identifié : 1 projet sur 2 (50%)
  - → surfaces enjeu modéré : 1 projet sur 5 (20%)
  - → surfaces enjeux forts : 1 projet sur 20 (5%)





# Les données chiffrée de la V2 du Prototype

Surfaces disponibles (km²)

# Estimation des puissances potentielles (1)

	SANS ENJEU IDENTIFIE	ENJEU MODÉRÉ	ENJEU FORT	NON PRÉFÉRENTIELLE	Puissance potentielle minimale (MW)	Puissance potentielle maximale (MW)
Nouvelle-Aquitaine	101	2 493	6 313	11 423	4151	8388
Charente (16)	1	102	361	701	187	378
Charente-Maritime (17)	0	130	408	1 204	223	450
Corrèze (19)	0	32	465	671	142	288
Creuse (23)	15	122	292	806	223	451
Dordogne (24)	2	97	506	281	219	443
Gironde (33)	0	493	638	2 156	626	1266
Landes (40)	0	600	1 533	1 667	944	1908
Lot-et-Garonne (47)	1	42	137	192	76	153
Pyrénées-Atlantiques (64)	1	10	644	1 622	167	337
Deux-Sèvres (79)	13	181	389	933	298	603
Vienne (86)	19	434	609	968	608	1229
Haute-Vienne (87)	49	250	331	222	437	883
		_				

Nota: 63 706 km² de la région (soit 75 % de la superficie totale) n'est pas propice au développement de l'éolien terrestre en raison de la présence d'habitations (distance des 500 m)

## **Zones propices**



### **PCAET** et éolien en Charente



### **Principes**

- état des lieux production de chaque énergie renouvelable
- évaluation des potentiels et des objectifs de production chiffrés en 2030
- programme d'actions pour atteindre ses objectifs à l'horizon de 6 ans

#### Point sur les PCAET :

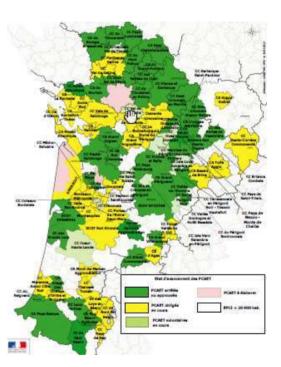
- 2 sont approuvés (4B Sud Charente, CA du Grand Cognac)
- 4 en cours d'élaboration
- 1 est volontaire (CC Val de Charente)

### **Synthèse**

- sur 2 PCAET approuvés, pas d'objectifs chiffrés à atteindre en matière d'éolien
- objectif d'un PCAET approuvé de spatialiser des EnR dont l'implantation d'éoliennes en regard d'enjeux environnementaux



- conseillers techniques ADEME disponibles pour les collectivités
- articulation avec les 5 démarches TEPOS ou TECV de Charente
- Modèles économiques type participatif à envisager

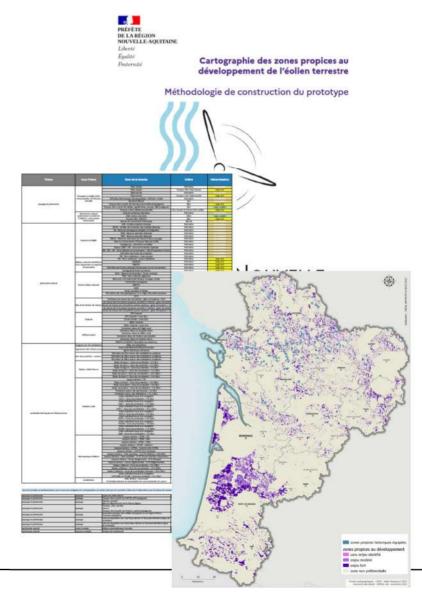




# Les documents à disposition



- 1. Méthodologie de construction du prototype
- 2. Jeux de données et hiérarchisation
- 3. Atlas cartographique
- 4. État des lieux de EnR en Nouvelle-Aquitaine
- 5. Analyses départementales
- 6. Analyse régionale
- 7. Foire aux questions
- 8. Fiches thématiques :
  - Les éoliennes existantes
  - Les projets participatifs
  - Les retombées fiscales et économiques
  - Les PCAET
  - L'enjeu « Feux de forêts »







## En conclusion

#### UN OUTIL PROSPECTIF NON OPPOSABLE

UN OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION

UNE BASE FACTUELLE POUR LA CONSTRUCTION DE STRATÉGIES LOCALES

3,2 GW DE PROJETS DÉJÀ AUTORISÉS

10 % DU TERRITOIRE DE LA NOUVELLE-AQUITAINE PROPICE A L'ÉOLIEN TERRESTRE

**UN OBJECTIF SRADDET 2030 DE 4,5 GW** 

UN POTENTIEL ESTIMÉ DE 4 GW À 8 GW EN NOUVELLE-AQUITAINE

L'ÉOLIEN TERRESTRE, UN LEVIER MAJEUR POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

1 PROJET SUR 3 REJETÉ OU REFUSÉ



Liberté Égalité Fraternité

